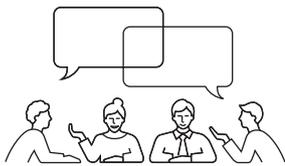


Projet éolien de Fouqueure

Commune de Fouqueure (16)



Bulletin d'information - Septembre 2020

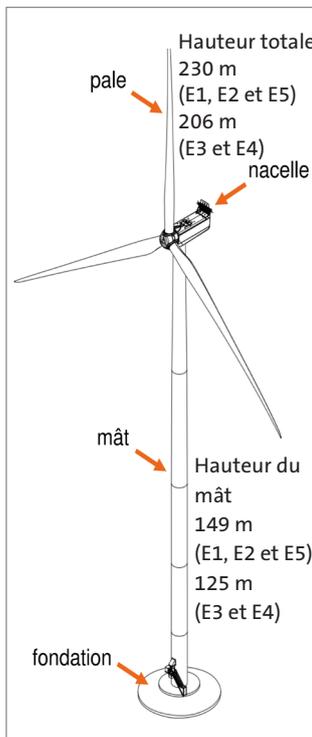
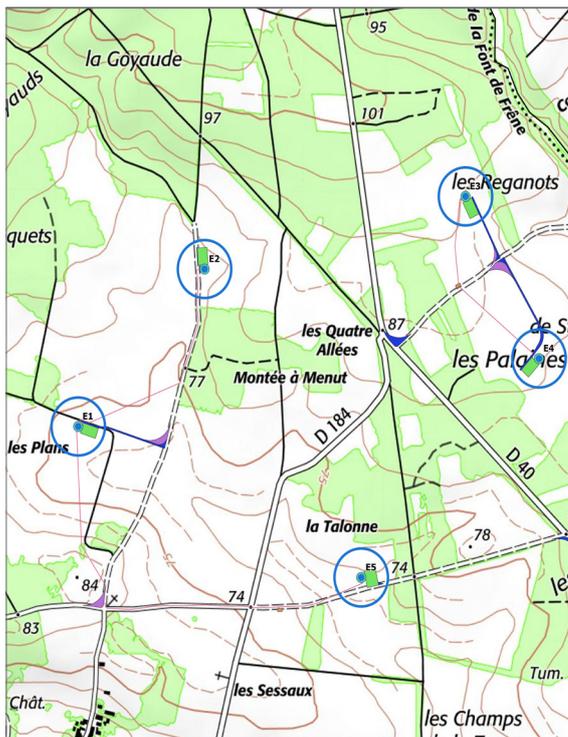


Suite à l'examen de la recevabilité du dossier de demande d'autorisation environnementale par les services de l'Etat, une **enquête publique** est prévue du **lundi 21 septembre au vendredi 23 octobre 2020**.

Ouverte à tous, cette procédure d'information et de consultation des citoyens vise à recueillir toute appréciation, suggestion ou proposition, postérieurement à l'étude d'impact. Les observations sont consignées dans un registre d'enquête tenu par le commissaire enquêteur.

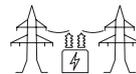
Pour plus de précisions sur le déroulement de l'enquête publique, voir en **dernière page de ce bulletin**.

Localisation et caractéristiques du projet



5 éoliennes

5,6 MW par éolienne soit
28 MW de puissance totale



Env. 70 GWh

de production moyenne annuelle



Env. 114 000€/an

retombées locales pour la commune
de Fouqueure (taux en vigueur au
1er janvier 2019) et loyers perçus
confondus



Env. 20 000 tonnes de CO2

évités par an

(Sources: ADEME, 2015 et GIEC, 2011)



Env. 31 000 personnes

alimentées en électricité renouvelable

Consommation moyenne en France, tous types de
logements et chauffages confondus (Calcul sur la
base de données croisées INSEE/CRE/RTE)

- Limites administratives**
 - Limites départementales
 - Limites Communautés de Communes
 - Limites Communales
- Projet**
- Implantation**
 - Implantation finale
- Construction**
- Raccordement**
 - Infrastructures
 - Fondation
 - Piste à créer
 - Poste de Livraison
 - Accès temporaire
 - Plateforme de levage
 - Réseau électrique

L'éolienne E5 est située sur une parcelle communale

ABO
WIND

2017

- **Janvier** : Identification de la zone d'étude et rencontres des élus.
- **Avril** : Présentation du projet au Conseil Municipal.
- **Juillet** : Délibération favorable du Conseil Municipal.
- **Fin 2017** : Signature des accords fonciers.

2018

- **Janvier** : Information à la population de Fouqueure et des communes voisines.
- **Février** : Lancement des études et installation du mât de mesure de vent.
- **Mai - Décembre** : Etude acoustique et actualités du projet dans le bulletin Municipal.

2019

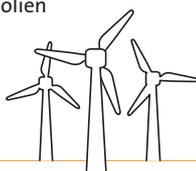
- **Début 2019** : Fin des états initiaux des études.
- **Avril** : Consultation préalable et présentation des résultats des études.
- **Juin** : Présentation de l'implantation finale aux élus et à la population.
- **août** : Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale en préfecture.

2020

- **Mars** : Déclaration de recevabilité et de complétude du dossier par les services de l'état.
- **Septembre** : Enquête Publique.

Étapes à venir

- Autorisation préfectorale.
- Construction et mise en service du parc éolien.
- Exploitation du parc éolien (25 ans en moyenne).
- Démantèlement ou renouvellement.



Pourquoi ici ?

L'État français s'engage à réussir une transition vers un bouquet énergétique plus équilibré sur son territoire. Cela passe par une diversification du mix électrique français avec le développement d'un éventail d'énergies renouvelables. En ce qui concerne l'énergie éolienne terrestre, les diagrammes suivants montrent les objectifs fixés à horizon 2028 par la programmation pluriannuelle de l'énergie au niveau national, et à horizon 2030 par le schéma régional d'aménagement, de développement durable, et d'égalité des territoires (SRADDET) en Nouvelle-Aquitaine. Ces objectifs sont loin d'être atteints au vue de la puissance installée au 1^{er} avril 2020 (données RTE) :



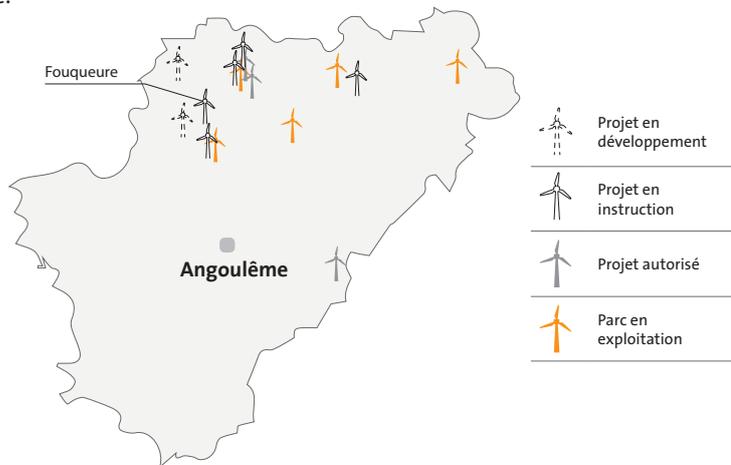
Un site présentant les avantages et qualités adéquates pour le développement d'un projet éolien a été identifié sur la commune de Fouqueure :

- Potentiel éolien suffisant.
- Adapté aux principales servitudes techniques et réglementaires.
- En dehors des zones de protection des espaces naturels.
- En dehors des zones de protection patrimoniales et paysagères.

La démarche de conception du projet a débuté en 2017. La population et l'ensemble des acteurs du territoire (Office de tourisme, Tepos...) ont été tenus informés régulièrement des avancées du projet. Une concertation préalable a également été organisée auprès de la population.

ABO Wind en Charente

ABO Wind dispose d'une connaissance fine du secteur d'étude, du potentiel éolien, des enjeux locaux environnementaux et paysagers, et des volontés locales de développement éolien en Charente.



Le déroulement de l'Etude d'Impact sur l'Environnement

Les projets éoliens terrestres sont soumis à une seule autorisation administrative : **l'autorisation environnementale**.

Le dossier de demande d'autorisation comprend **une étude d'impacts** qui constitue l'élément le plus important. Elle prend en compte l'analyse du territoire dans sa globalité. Les trois grands volets sont les suivants :

- Faune flore milieux naturels
- Paysage
- Acoustique

Les études correspondantes sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention. Elles se déroulent en trois temps :

1. **Etat initial** : partie descriptive de l'état du site et ses alentours avant le projet, on y parle alors d'enjeux.
2. **Evaluation des impacts** : analyse des impacts bruts une fois les aménagements du parc éolien définis. Les impacts sont dits bruts car les mesures qui seront prévues ne sont pas prises en compte à ce stade.
3. **Proposition de mesures** : partie présentant les mesures de la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) qui permettra par la suite de statuer sur les impacts nets du projet.

La démarche Eviter - Réduire - Compenser

La **démarche ERC** consiste à trouver le meilleur compromis pour un projet performant qui s'adapte aux différents enjeux identifiés sur un territoire. A travers cette démarche itérative, l'étude d'impact explique comment les préoccupations environnementales, acoustiques et paysagères ont fait évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation.

Voici les principales mesures concernant le projet éolien de Fouqueure :

Mesures d'évitement

- Pas d'éoliennes dans les bois, ou en survol de haies.
- Site en dehors des milieux sensibles et/ou protégés.
- Éloignement de plus d'1km de la Charente et de tous sites ou monuments classés ou inscrits.
- Éloignement de plus de 700m de la première habitation.
- Adaptation du calendrier de chantier de construction pour préserver la faune locale.
- Hauteur de bas de pale suffisante pour éviter les collisions avec les oiseaux et chauves-souris.

Mesures de réduction

- Bridage des éoliennes (mode de fonctionnement réduit ou arrêt) lors des périodes où les chauves-souris sont les plus actives.
- Arrêt des éoliennes pendant les périodes de fauche et moisson des parcelles autour des éoliennes, afin de protéger les rapaces.
- Mise en œuvre d'un plan de bridages acoustiques des 5 éoliennes.
- Intégration paysagère des postes de livraison avec un revêtement conforme à l'architecture locale.
- Renforcement des structures végétales autour et dans le village en accord avec les élus afin d'améliorer et de mettre en valeur le cadre de vie et certaines vues.



Mesures de compensation et d'accompagnement

- Plantation de près de 300m de haies multistrates en partenariat avec Prom'Haies.
- Création d'un corridor d'alimentation et de déplacement d'environ 400m pour les oiseaux et chauves-souris.
- Mise en place d'un circuit de promenade mettant en valeur les richesses environnementales et archéologiques du site.



Exemple de panneaux pédagogiques sur le parc de Saint-Nicolas-des-Biefs (Allier)

Mesures de suivi

- Suivi des éventuelles perturbations et rétablissement de la réception TV.
- Suivi des habitats naturels, oiseaux, et chauves-souris, et suivi de la mortalité pendant l'exploitation du parc.
- Suivi de l'efficacité des mesures de réduction acoustique (plan de bridage) en phase exploitation.

En cas de non-conformité, des mesures complémentaires seront appliquées.



Photomontage depuis l'entrée sud du village de Fouqueure



Photomontage depuis la RD739, sortie Echoisy / entrée Luxé Gare



Photomontage depuis le tumulus du Gros Chêne à Fontenille, à proximité immédiate du GR36

Enquête Publique

Contexte réglementaire

L'enquête publique porte sur la demande d'autorisation environnementale unique en vue de construire et d'exploiter le parc éolien de Fouqueure, composé de 5 éoliennes et de 2 postes de livraison sur le territoire de la commune de Fouqueure (16).

Conformément au Code de l'Environnement : « L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement [...]. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision. »

Déroulement de l'enquête

Cette procédure sera réalisée dans le respect des recommandations en vigueur liées à la crise sanitaire du Covid 19.

Dates : du lundi 21 septembre 2020 à 9h00
au vendredi 23 octobre 2020 à 12h inclus.

Commissaire enquêtrice : Mme. BINET.

Permanences de la commissaire enquêtrice en mairie de Fouqueure :

- lundi 21 septembre 2020 de 9h00 à 12h00 ;
- mardi 29 septembre 2020 de 14h00 à 17h00 ;
- samedi 10 octobre 2020 de 14h00 à 17h00 ;
- jeudi 15 octobre 2020 de 9h00 à 12h00 ;
- vendredi 23 octobre 2020 de 9h00 à 12h00.

Nous vous encourageons à participer et à vous exprimer sur ce projet d'énergie renouvelable sur votre territoire.

Consultation du dossier

Le public pourra prendre connaissance du dossier :

- en mairie de Fouqueure, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public ;
- sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr (rubrique : politiques publiques – environnement/chasse – DUP-ICPE-IOTA/Fouqueure) ;
- à partir d'un poste informatique installé dans le hall de la préfecture au 7 rue de la préfecture à Angoulême (16000) pendant les jours et heures d'ouverture du public.

Observations et propositions sur le dossier

Elles pourront être :

- consignées sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Fouqueure ;
- adressées par voie postale à la commissaire enquêtrice à la mairie de Fouqueure : Place de la Mairie (16140) ;
- transmises par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-obs-ep-eolien-fouqueure@charente.gouv.fr

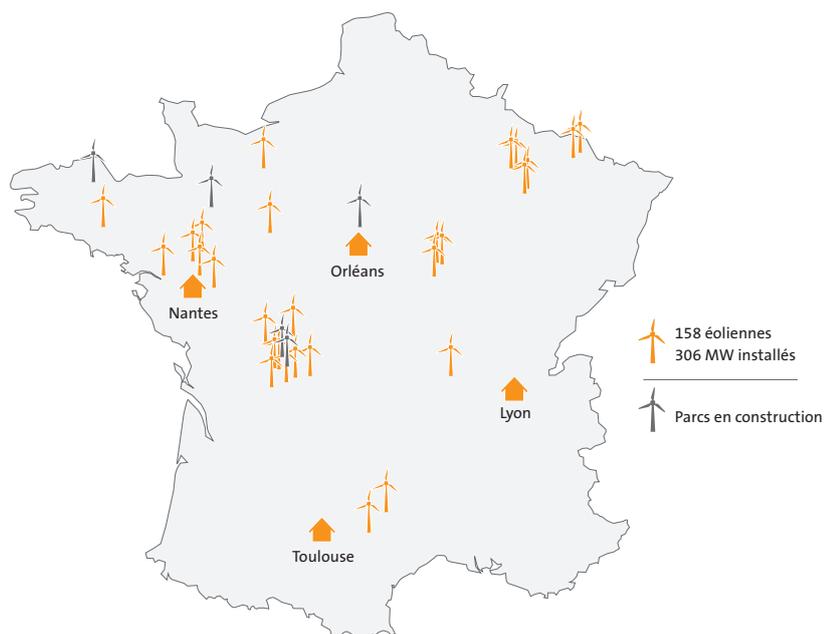
Rapport et conclusions

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, la commissaire enquêtrice établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Charente et dans la mairie de Fouqueure. Ils seront publiés sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante :

www.charente.gouv.fr (rubrique : politiques publiques – environnement/chasse – DUP-ICPE-IOTA/Fouqueure) et mis à la disposition du public pendant un an.

ABO Wind en France



Contacts

Responsable du projet

Valentin Pineau
Tél. : 07 89 85 02 66
valentin.pineau@abo-wind.fr

Responsable de la communication

Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

 @ABOWindFrance

 ABO Wind SARL/France

 www.abo-wind.com/fr

- > La société
- > A propos d'ABO Wind
- > Nos projets > Nos projets en Charente
- > Projet éolien de Fouqueure

Tournés vers le futur

ABO
WIND